

Références systèmes d'élevage

Caprins

Languedoc Roussillon



Actualisation 2011
édition: Mars 2013

Crédit photo : OIER -SUAMME



Groupe technique réalisateur de l'étude : Chambres d'Agriculture de Lozère, Syndicat de Contrôle de Performance Gard-Hérault, Institut de l'Élevage, OIER SUAMME

Avec la participation financière de la Région Languedoc Roussillon, de l'État (FNADT), du CASDAR, et de France Agrimer



Références systèmes d'élevage caprins

Languedoc Roussillon

Dossier de 2 cas types :

Ce dossier présente deux systèmes d'élevage modélisés (les cas types) représentatifs d'une partie de la diversité des systèmes d'élevage caprins de la région. D'autres systèmes d'élevage existent et pourront être décrits et faire l'objet d'une prochaine publication.

Chaque cas type est positionné dans une typologie des systèmes d'élevage caprins de la région et cherche à illustrer une case de cette typologie.

Construits à partir d'observations concrètes en ferme, ces systèmes de production fournissent des références et des objectifs accessibles.

D'une part, ils donnent des repères aux éleveurs et aux techniciens pour piloter les exploitations ou établir des projets. D'autre part, ces systèmes modélisés et optimisés sont disponibles pour tous travaux de prospective à l'échelon départemental ou national.

Chaque cas type est décrit de façon détaillée dans un document qui renseigne sur la localisation possible de ce type d'élevage, sur la structure de l'exploitation, sur la logique de fonctionnement du système et sur les principaux bilans techniques et économiques.

- ✓ **Caprins fromagers avec vente en circuits courts**
 - 1 exploitation individuelle avec 2 UMO
 - 65 chèvres qui produisent 40 000 litres de lait transformés en Pélardon AOP et lactiques,
 - 34 ha de surface dont 4 ha de prairies permanente et 30 ha de parcours
 - la totalité des fourrages et des concentrés sont achetés

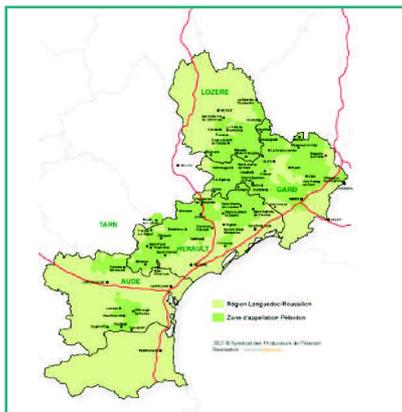
- ✓ **Caprins livreurs de lait AOP Pélardon spécialisés**
 - 1 exploitation individuelle avec 1 UMO
 - 125 chèvres qui produisent 81 200 litres de lait vendus en laiterie
 - 76 ha de surface dont 16 ha de prairies permanentes et 60 ha de parcours
 - 50 % des foin sont produits sur la ferme; les concentrés sont achetés

CAS TYPE CAP FROM SPÉ-LR02

CAPRINS FROMAGERS, VENTE EN CIRCUITS COURTS

2 UMO, 34 ha, 65 chèvres, 40 000 l de lait, Pélardon AOP et lactiques, circuits courts

Ce type d'exploitation se rencontre sur l'arrière pays du Languedoc Roussillon dans la zone de l'AOP Pélardon. La grande diversité des territoires régionaux induit des disponibilités pastorales très variées (des parcours sous châtaigniers aux garrigues à chênes verts). La proximité des bassins de consommation détermine le niveau de valorisation du litre de lait.



Pour en savoir plus : www.pelardon-aop.fr

Extrait du cahier des charges de l'AOP Pélardon :

- l'éleveur doit disposer d'au moins 0,2 ha par chèvre.
- Les chèvres doivent pâturer au moins 210 jours par an si l'élevage est à une altitude inférieure à 800 mètres et 180 jours s'il est situé à une altitude supérieure.
- La consommation de concentré (concentrés troupeau) est limitée à 400 grammes par litre de lait
- L'ensilage, l'enrubannage, les crucifères cultivées, les drèches issus des déchets industriels de fruits et légumes, les pailles ammoniaquées, ... Les OGM sont interdits.
- Pour être commercialisés sous le nom de « Pélardon » les fromages doivent avoir été affiné au minimum 11 jours à compter de l'emprésurage. Son poids doit être supérieur à 60 grammes, son diamètre compris entre 60 et 70 mm et sa hauteur comprise entre 22 et 27 mm.



RESEAUX D'ELEVAGE



INSTITUT DE L'ELEVAGE



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOZERE



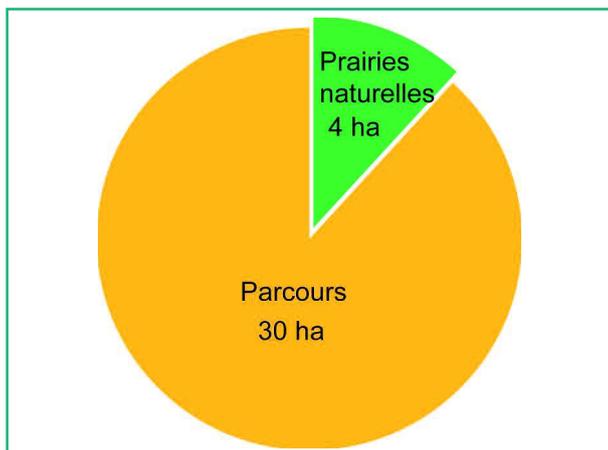
AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
LANGUEDOC-ROUSSILLON
OIER SUAMME

LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

Ce système ne récolte pas de fourrage. Des fourrages de très bonne qualité (foin de Crau ou de luzerne) sont achetés.

A partir de fin mars ou de début avril, les chèvres sont conduites sur les 4 ha de bonnes pâtures. Ces surfaces de bonne qualité sont divisées en parcs (5 à 7), afin de pratiquer un pâturage tournant. L'objectif est de revenir sur un même parc après un temps de repousse de 25 à 30 jours.

> Assolement

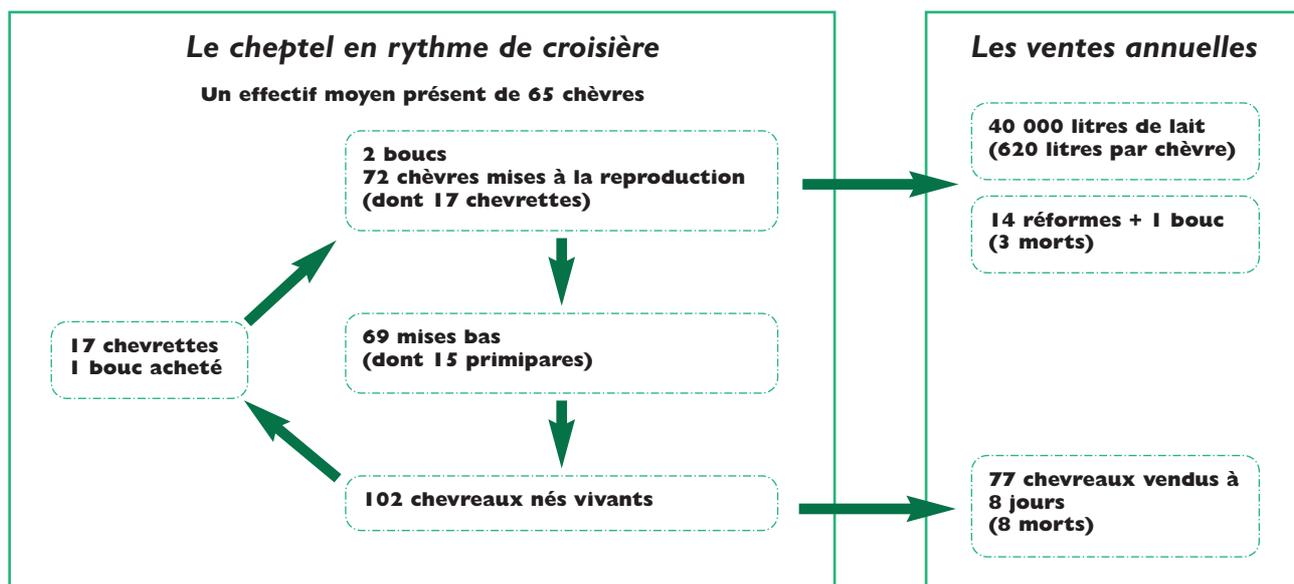


En année favorable à la pousse de l'herbe, 3 passages sont possibles sur chaque parc. De la fin du printemps jusqu'à la fin de l'été, les chèvres accèdent aux parcours en complément de foin distribué à l'auge ou d'un repas sur prairie.

En automne, le pâturage sera conduit avec une alternance entre les bonnes pâtures et les parcours. En hiver, le troupeau est nourri à l'auge et selon la météo, le troupeau a accès aux parcours.



LA CONDUITE DU TROUPEAU



Les animaux sont de race Alpine ou Saanen.

Les mises bas ont lieu principalement du 15 Janvier à la fin Février, avec 54 adultes et 15 chevrettes.

Les animaux sont taris après 10 mois de lactation et la traite est interrompue du 15 Novembre au 15 Janvier.

Les chevreaux sont vendus à 8 jours.

2 boucs assurent la reproduction et sont renouvelés par achat tous les 3 ans.

Une vingtaine d'IA sont réalisées chaque année et assurent une bonne partie du renouvellement.

Le reste du troupeau est sailli en monte naturelle à partir du 15 Août.

Les chevrettes sont mises à la reproduction un mois après les adultes pour obtenir un décalage des mises bas.

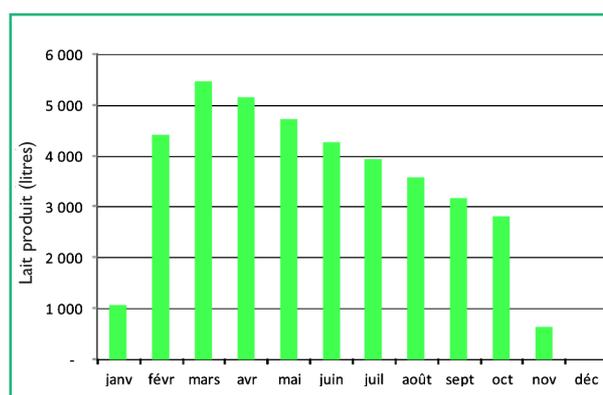
Les chèvres sont échographiées au mois d'octobre.

LE LAIT ET LES PRODUITS FABRIQUÉS

Le lait est intégralement transformé en fromage et principalement en Pélardon AOP. Le reste des fabrications est constitué par des fromages lactiques de poids et de formes différents, ce qui permet de présenter une gamme aux consommateurs. Les fromages de grande taille, permettent, grâce à leur durée d'affinage plus longue, de gérer plus facilement les pics de production. Le rendement fromager moyen est de 1,8 à 2 pélardons par litre de lait.

La valorisation moyenne du lait est de 1.80 €/ litre

> La production laitière du troupeau



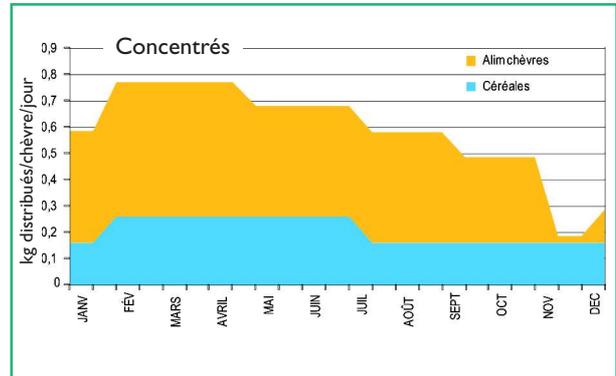
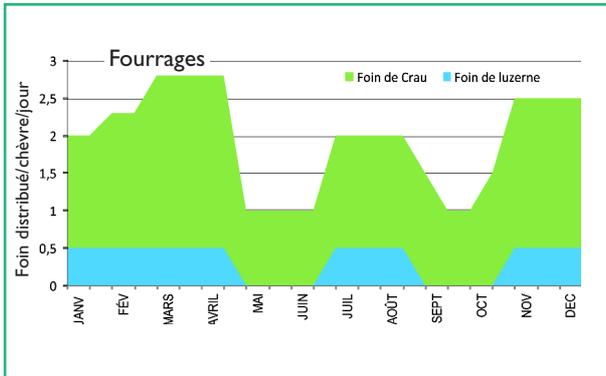
- 40 000 litres de lait vendus
- 620 litres de lait par chèvre d'effectif moyen
- TB : 35
- TP : 32
- Durée de lactation : 10 mois

LES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION

La commercialisation s'organise suivant des combinaisons variables entre marchés hebdomadaires (2 par semaine), la vente à des commerces locaux (1 tournée par semaine), et la vente directe à la ferme (tous les jours sauf le dimanche).

L'ALIMENTATION DU TROUPEAU

> Les rations distribuées par chèvre et par jour



> Les besoins annuels en fourrages et concentrés

	En kg brut distribué par an		En tonnes brut Total troupeau
	Par chèvre	Par chevrette	
Foin de Crau	604	186	41,7
Foin de luzerne	152	145	13
TOTAL FOURRAGES	756	331	54,7
Céréales	75	0	4,9
Aliment chèvres	139	119	11,2
Aliment chevrettes	0	3	0,05
TOTAL CONCENTRÉS	214	122	16,2



> L'efficacité de la ration

CONCENTRÉS CHÈVRE : 223 kg par chèvre
 • soit 345g de concentré chèvre par litre,
 • soit 400g de concentré troupeau (chèvres+chevrettes) par litre
INDICE DE PATURAGE : 25% de la ration de base est prélevée sur les surfaces

Les chevrettes reçoivent un aliment démarrage (3 kg par chevrette) à partir de l'âge d'un mois avec du foin à volonté. Par la suite, elles consomment le même aliment que les chèvres pour des raisons de facilité de stockage et d'utilisation.

> L'utilisation des surfaces

Bonne pâture 4ha	Pâturage						
Parcours embroussaillés 30ha							
	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct

LES EQUIPEMENTS

Le bâtiment et l'installation de traite

Les animaux sont logés dans un bâtiment traditionnel en dur avec salle de traite et un quai de 16 places et 8 postes.

Pour faciliter le transfert du lait, l'installation de traite est attenante à la fromagerie.

Le matériel

L'exploitation dispose d'un tracteur équipé d'une fourche à fumier; d'une remorque benne, d'un épandeur à fumier en CUMA et d'un girobroyeur.

Pour la commercialisation, elle possède également un véhicule frigo, une vitrine réfrigérée et l'équipement pour les marchés.

LE TRAVAIL

Le travail est assuré par deux exploitants. La commercialisation guide l'organisation du travail et la répartition des tâches. Elle induit des rythmes de travail variés sur la semaine.

Lors des sorties commerciales, marchés et livraisons, une personne seule doit assurer la totalité du travail sur l'exploitation.

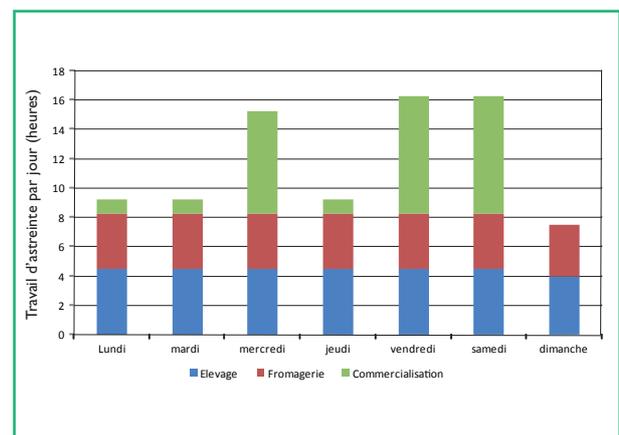
Des horaires d'ouverture permettent de limiter le temps consacré à la vente à la ferme à 2 heures par jour.

La fromagerie

Tant pour la qualité des fromages que pour les conditions de travail, il est nécessaire de disposer d'un local de transformation agréé CEE de 70m².

L'aménagement d'un local existant ou la construction d'un local neuf, avec l'ensemble du matériel (chambre froide, tables inox, clayettes, chariots, bac de caillage, ...), représente un investissement de 1000 à 1200 € par m².

> Le travail d'astreinte sur une semaine : de 8 à 16 h par jour



FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTEME

Pour réussir

- **Etre formé et compétent sur les multiples facettes du métier : éleveur, transformateur, vendeur,...**
- **Réaliser une étude de marché et avoir le sens et le goût du commerce.**

Perspectives

- **Frais de commercialisation en hausse constante du fait de l'augmentation du prix des carburants.**

😊 Forces

- **Bonne valorisation du lait**
- **Maîtrise de l'ensemble de la chaîne (de la production du lait à la commercialisation du fromage)**

😞 Faiblesses

- **Temps de travail important et tâches répétitives**
- **Investissements lourds en particulier sur la fromagerie**
- **Coût alimentaire très important : dépendance aux achats de fourrages et concentrés**

CAS TYPE CAP FROM SPÉ-LR02



CAPRINS FROMAGERS, VENTE EN CIRCUITS COURTS

2 UMO, 34 ha, 65 chèvres, 40 000 l de lait, Pélardon AOP et lactiques, circuits courts

Résultats économiques de l'exploitation en euros - 2 UMO (conjoncture 2011 - exploitation au bénéfice réel)

%/PB	LES PRODUITS	85 591 €
85 %	Produits caprins	72 683 €
	Fromages	72 000 €
	♦40 000 litres à 1 800 €/1 000 litres	
	Viande	947 €
	♦14 Réformes à 7 €	98 €
	♦77 chevreaux à 10 €	770 €
	♦1 bouc à 15 €	15 €
	♦1 bouc acheté	- 200 €
0 %	Produits végétaux	0 €
15 %	Primes et soutiens de la PAC	12 908 €
	♦Aide couplée-prime à la chèvre 65 chèvres à 10,97€	713 €
	♦DPU 34 ha à 40 €	1 360 €
	♦Modulation	166 €
	♦ICHN (montagne sèche)	8 510 €
	♦PHAE	2 159 €
	LES ANNUITÉS	12 000 €
	LE REVENU DISPONIBLE	23 577 €
	pour vivre et autofinancer	

%/PB	LES CHARGES	50 014 €
37 %	Charges opérationnelles	31 944€
27 %	Charges animales	22 674 €
	♦Foin de Crau 41,7 tonnes à 240 €	10 008 €
	♦Foin de luzerne 13 tonnes à 210 €	2 730 €
	15 % soit Fourrages	12 738 €
	♦Céréales 4,9 tonnes à 250 €	1 225 €
	♦Concentrés chèvre 11,23 tonnes à 330 €	3 706 €
	♦Concentrés jeunes 0,053 tonnes à 420 €	22 €
	♦CMV 65 chèvres à 8 €	520 €
	6,5 % soit Concentrés	5 473 €
	♦Poudre de lait 0,425 tonnes à 1 700 €	723 €
	♦Paille litière 7 tonnes à 100 €	700 €
	♦Frais vétérinaire 65 chèvres à 12 €	780 €
	♦Contrôle laitier 65 chèvres à 11 €	715 €
	♦Frais de reproduction 20 IA à 35 €	700 €
	♦Autres frais d'élevage 65 chèvres à 13 €	845 €
	5 % soit frais d'élevage	4 463 €
	1 % Frais de transformation 40 000 litres à 80€/1 000 l	3 200 €
	2 % Frais de commercialisation 40 000 litres à 150€/1 000 l	6 000 €
0,1 %	Charges végétales	70 €
	♦Frais divers de surface	70 €
21 %	Charges de structure	18 070 €
	Hors amortissement et frais financiers	
	♦Foncier (fermage + entretien)	1 050 €
	♦Charges sociales	4 500 €
	♦Bâtiment (location + entretien)	1 820 €
	♦Matériel entretien, waux/tiers)	2 300 €
	♦Carburants, déplacements	1 000 €
	♦Autres (assurances, eau, électricité,...)	7 400 €
42 %	L'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	35 577 €
	EBE/UMO	17 789 €
	LES AMORTISSEMENTS	17 000 €
	LES FRAIS FINANCIERS	3 000 €
	LE RÉSULTAT COURANT	15 577 €

Options retenues pour ce cas type :

- Exploitation située en zone de montagne sèche,
- Exploitation en rythme de croisière, les investissements ont été réalisés il y a une dizaine d'années.
- La sécheresse a fait grimper la facture des achats de foin : prix et quantité en hausse du fait de la forte demande et de l'obligation de distribuer au cours de l'été (ressources sur parcours insuffisantes).

Attention : sur le terrain on observe une grande disparité sur le niveau de valorisation du lait : de 1500 à 2500€/1000 litres. Ce critère est fonction du département, du type de produits (gamme), des circuits commerciaux, de l'aptitude à vendre,... Il y a un impact très fort sur le revenu.

Caractéristiques de l'année 2011 :

- Augmentation faible ou nulle des prix de vente à cause de la morosité ambiante et de la crise,
- Prix des céréales, des concentrés, de l'énergie,... qui continuent d'augmenter.



RESEAUX
D'ELEVAGE



INSTITUT DE
L'ELEVAGE



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOZÈRE



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
LANGUEDOC - ROUSSILLON
OIER SUAMME

Les indicateurs économiques

Résultats technico-économiques de l'atelier

- Marge brute atelier caprin 40 739 €
soit par chèvre 627 €
soit pour 1 000 litres 1 018 €

La marge brute représente 56% du produit caprin

Autres indicateurs économiques

- % aides⁽¹⁾/produit total 15 %
- EBE par UMO familiale 17 789 €
- Revenu disponible par UMO familiale 11 789 €
- Charges opérationnelles animales/chèvre 352 €
- Charges de structure/chèvre 278 €
- Annuités sur produit 14 %
- Annuités sur EBE 34 %

Capital d'exploitation 129 050 €

- Bâtiment + stockage + traite⁽²⁾ 48 000 €
- Fromagerie⁽²⁾ 34 000 €
- Equipement commercialisation⁽²⁾ 10 000 €
- Matériel agricole 30 350 €
- Cheptel 6 700 €

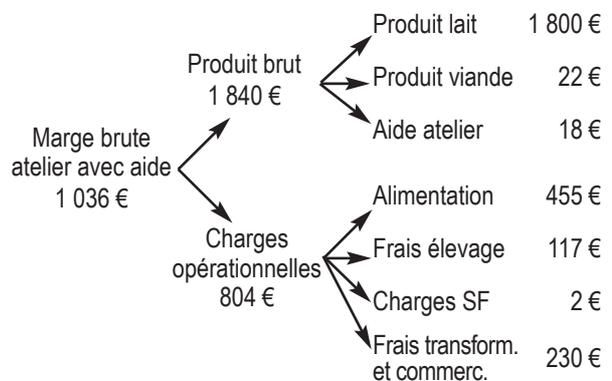
⁽¹⁾ aides couplées et découplées + 2^{ème} pilier de la PAC

⁽²⁾ 50% de la valeur en neuf

Sensibilité du système

L'excédent brut d'exploitation varie de :

- 4 000 € soit 11,2% pour une variation de 100 €/1000 litres du prix du litre de lait de chèvre.
- 2 547 € soit 7,2% pour une variation de 20% du prix des fourrages achetés.
- 1 135 € soit 3,2% pour une variation de 20% du prix des concentrés (et poudre de lait) achetés.



Pour 1000 litres de lait

VOS CONTACTS DANS LES DEPARTEMENTS :

Françoise BOUILLON - Chambre d'Agriculture 48
Isabelle DEFALVARD - SCP 30-34

Tél : 04 66 45 13 58
Tél : 04 67 44 48 61

francoise.bouillon@lozere.chambagri.fr
defalvard.scp@orange.fr

COORDINATION REGIONALE :

Jean-Louis BALME - OIER-SUAMME
Christine GUINAMARD - Institut de l'Elevage

Tél : 04 66 65 62 00
Tél : 04 92 72 32 08

jean-louis.balme@lozere.chambagri.fr
christine.guinamard@idele.fr

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Elevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Elevage.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Ce document a reçu l'appui financier de France Agrimer, du Casdar, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon, de l'Etat (FNADT), de l'Union Européenne et du FEADER



Février 2013

Document édité par l'Institut de l'Elevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.idele.fr - ISBN : 978-2-36343-375-6 PUB IE : 00 13 56 001

CAS TYPE CAP LAIT SPÉ-LR01

CAPRINS LIVREURS DE LAIT AOP PELARDON SPÉCIALISÉS



Mises bas de novembre et production d'une partie des fourrages

I UMO, 76 ha, 125 chèvres, 81200 l de lait

Ce type d'exploitation se rencontre sur les zones de collecte (**Coopérative de Moissac** et la fromagerie du **Salagou à Lodève**), de l'appellation **AOP Pelardon**, en zone **Cévennes** et contreforts du **Larzac**, sur les départements du **Gard**, de l'**Hérault** et de la **Lozère**.



Extrait du cahier des charges de l'AOP Pelardon :

- l'éleveur doit disposer d'au moins 0,2 ha par chèvre.
- Les chèvres doivent pâturer au moins 210 jours par an si l'élevage est à une altitude inférieure à 800 mètres et 180 jours s'il est situé à une altitude supérieure.
- La consommation de concentré (concentrés troupeau) est limitée à 400 grammes par litre de lait
- L'ensilage, l'enrubannage, les crucifères cultivées, les drèches issus des déchets industriels de fruits et légumes, les pailles ammoniaquées, ... les OGM sont interdits.

Pour en savoir plus : www.pelardon-aop.fr

LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

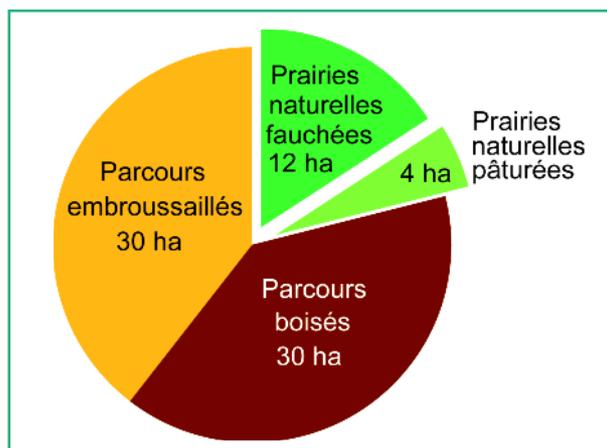
L'exploitation dispose de :

- 16 ha de prairies naturelles : 12 ha peuvent être récoltés en foin. Les 4 ha restant sont de bonnes pâtures. Les chèvres réalisent un déprimage des surfaces récoltées, puis passent sur les bonnes pâtures. Dès que les repousses sont suffisantes, elles pâturent à nouveau les prés de fauche, les secondes coupes étant peu fréquentes. Pour sécuriser les rendements du fumier et un peu d'engrais sont apportés sur les prés de fauche.

- 60 ha de surfaces pastorales se répartissent entre 30 ha de pelouses embroussaillées et 30 ha de parcours boisés. Ces surfaces sont principalement utilisées en été, en automne (châtaigneraies, chênaies), et en fin d'hiver selon la météo.

L'exploitation produit la moitié de ses fourrages. Du foin de Crau ou de luzerne et parfois un peu de luzerne déshydratée sont achetés en complément.

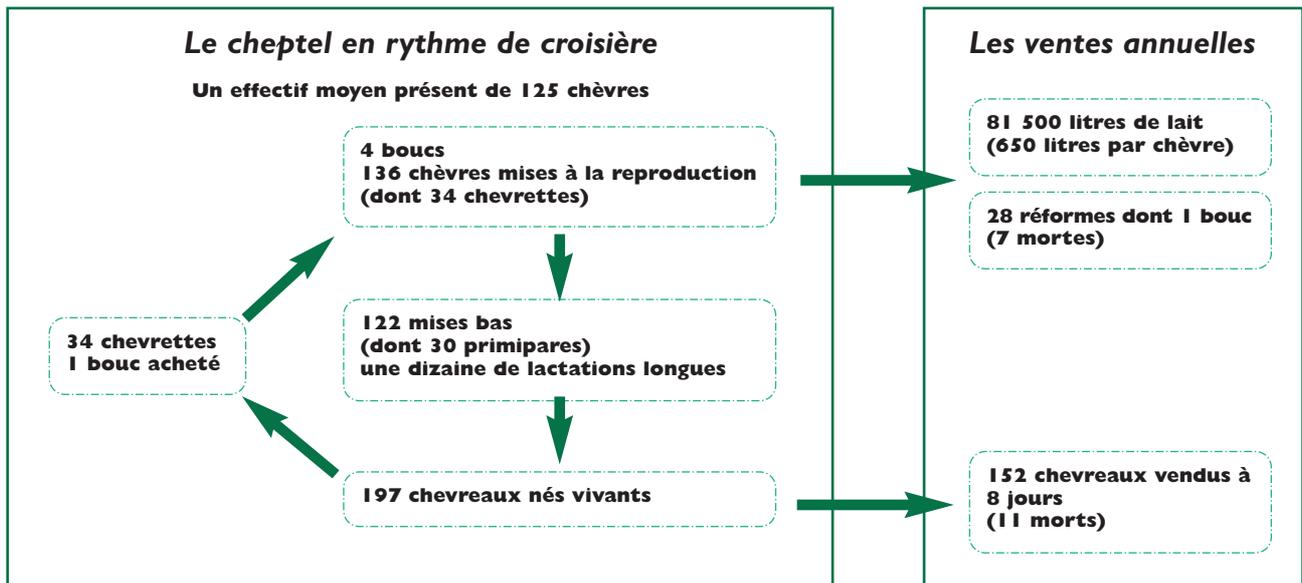
> Assolement



Languedoc-Roussillon



LA CONDUITE DU TROUPEAU



Les animaux sont de race Alpine ou Saanen.

Les mises bas ont lieu principalement au mois de novembre pour les adultes et se terminent en décembre pour les chevrettes. Une dizaine de chèvres sont conduites en lactation longue.

Les chèvres gestantes sont tariées après 10 mois de lactation.

Les chevreaux sont vendus à 8 jours, pour un poids de 3,5 kg vif.

4 boucs assurent la reproduction et sont renouvelés par achat tous les 3 ans.

Certaines exploitations ont recours à l'insémination artificielle sur une trentaine de chèvres pour assurer le renouvellement.

Pour bénéficier d'un prix du lait élevé, un maximum de lait doit être produit entre septembre et février. Les mises à la reproduction doivent donc être avancées de 3 mois. Le déssaisonnement est obtenu par l'utilisation du programme lumineux :

- 75 jours longs (du 01 Février au 15 Avril). Les animaux sont éclairés de 6 h à 9 h et de 22 h à minuit,

- 45 jours courts (du 15 Avril au 30 Mai). Avec l'arrêt de l'éclairage, la pose d'implant de mélatonine (1 par chèvre et 3 par bouc) permet de gérer cette période sans renoncer au pâturage.

Les chèvres sont mises à la reproduction dès le 15 juin. Les chevrettes attendent le 15 juillet et l'âge de 8 mois.

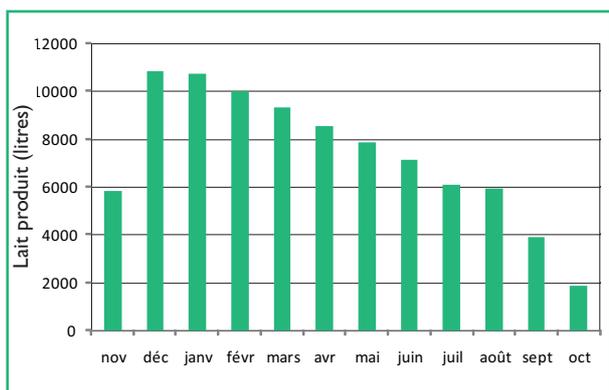
Les chèvres sont échographiées au mois d'août.

Les animaux vides continuent à être traités et sont conduits en lactations longues.

Le prix de vente du lait est établi en fonction d'un prix de base et corrigé selon la qualité du lait. Les principaux indicateurs sont les taux butyreux et protéiques, les coliformes, les staphylocoques et la flore totale.

Les grilles actuelles de prix favorisent le lait produit en automne et hiver.

> La production laitière du troupeau



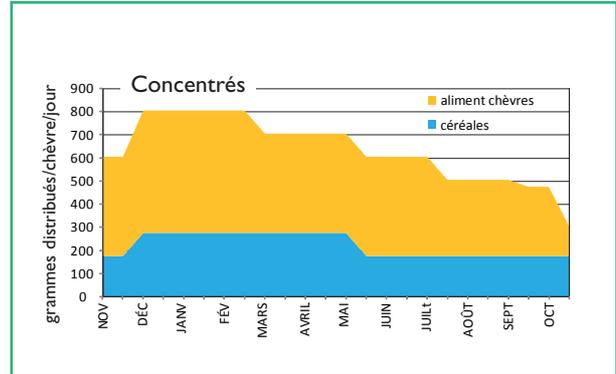
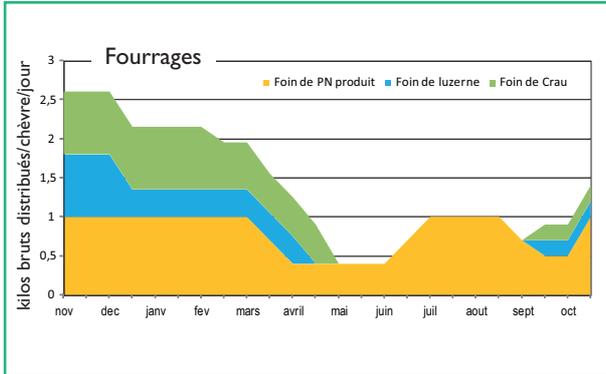
- 81 200 litres de lait vendus
- 650 litres de lait par chèvre d'effectif moyen
- TB : 35
- TP : 32
- Durée de lactation : 10 mois

Les animaux en lactation longue produisent 14% du lait



L'ALIMENTATION DU TROUPEAU

> Les rations distribuées par chèvre et par jour



> Les besoins annuels en fourrages et concentrés

	En kg brut distribué par an		En tonnes brut
	Par chèvre	Par chevrette	Total troupeau
Foin de PN produit	291	0	36,56
Foin de Crau	134	145	22,25
Foin de Luzerne	87	186	17,53
TOTAL FOURRAGES	512	331	76,34
Céréales	80	0	10,13
Aliment chèvre	143	126	22,53
Aliment chevrette	0	3	0,10
TOTAL CONCENTRÉS	223	129	32,77

> L'efficacité de la ration

CONCENTRÉS CHÈVRE 225 kg par chèvre soit 345g chèvre par litre soit 400g concentrés troupeau (chèvres + chevrettes) par litre
INDICE DE PÂTURAGE Indice de pâturage : 45% de la ration de base sont prélevés sur les surfaces
AUTONOMIE FOURRAGERE 70% de la ration de base proviennent de l'exploitation (pâturage ou récolte)

Les chevrettes reçoivent un aliment démarrage (3 kg par tête) à partir de l'âge d'un mois avec du foin à volonté. Ensuite, elles consomment le même aliment que les chèvres pour des raisons de facilité de stockage et d'utilisation. Les chevrettes ne sortent pas.

> L'utilisation des surfaces

Prés de fauche 12 ha	Déprimage		Fauche			Pâturage			
Bonne pâture 4 ha		Pâturage						Pâturage	
Parcours embroussaillé 30 ha				2 à 3 heures par jour					
Parcours boisés 30 ha						2 à 3 heures par jour			
	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	

LES EQUIPEMENTS

Le bâtiment et l'installation de traite

Les animaux sont logés dans un ancien bâtiment ou sous un tunnel d'élevage pour les installations les plus récentes. L'objectif est de limiter le montant de l'investissement. Un couloir central permet de faciliter le travail d'alimentation.

Les adultes disposent au minimum de 1,5 m² d'aire paillée chacun. Pour la qualité du lait il est nécessaire d'être vigilant sur le paillage.

La salle de traite comporte deux quais de 12 places avec 12 griffes. L'objectif est de traire en 1 heure.

Un hangar, d'une surface totale de 200 m², attenant à la chèvrerie, permet de stocker 50 tonnes de foin et de ranger le matériel.

LE TRAVAIL

L'exploitation est conduite par une personne seule (une UMO). En période de mises bas et de fenaison, le bénévolat familial est cependant nécessaire pour que le travail puisse être réalisé dans de bonnes conditions.

Au niveau de la cellule familiale, une activité extérieure peut compléter le revenu de l'exploitation.

Le matériel

L'exploitation dispose de :

- 2 tracteurs ; le premier est affecté aux travaux sur les surfaces, le second, équipé d'un chargeur, est réservé pour le travail en bâtiment,
- une chaîne de fenaison complète avec presse balle ronde (matériel d'occasion possible).

La plupart des autres travaux font appel à une CUMA (épandage, travail du sol).

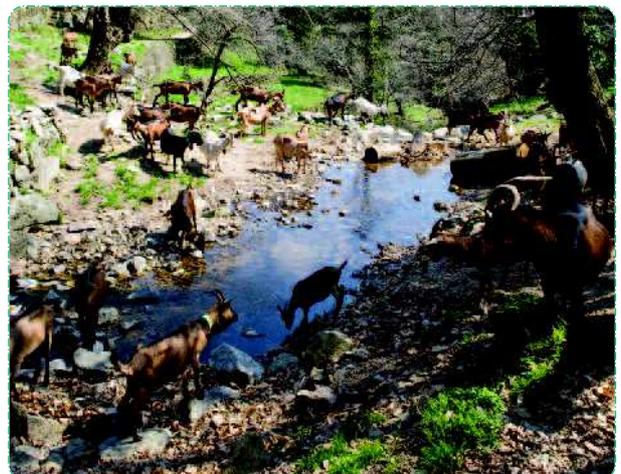
Le gardiennage peut être présent dans certaines exploitations en fonction du parcellaire et de la présence de surfaces non clôturées.

FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTEME

Pour réussir

La réussite de ce système repose sur :

- **Une bonne autonomie alimentaire : l'élevage doit limiter les achats en fourrages,**
- **Du foin de 1^{ère} coupe de bonne qualité grâce au déprimage,**
- **La maîtrise du pâturage qui assure un complément à la ration de base,**
- **Une bonne maîtrise de la reproduction, de la conduite du troupeau et du parasitisme.**



😊 Forces

- **Système qui laisse de la souplesse au niveau du temps de travail (sauf en période de mises bas et de fenaison) si les surfaces pâturées sont clôturées,**
- **Valorisation des surfaces non mécanisable par le pâturage,**
- **Investissement financier limité par rapport aux fromagers.**

☹️ Faiblesses

- **Autonomie alimentaire réduite, avec peu de surfaces de récolte et peu ou pas de possibilités d'agrandissement,**
- **Forte dépendance à la conjoncture laitière et aux résultats des entreprises de collecte.**

CAS TYPE CAP LAIT SPÉ-LR01



CAPRINS LIVREURS DE LAIT AOP PELARDON SPÉCIALISÉS

1 UMO, 76 ha, 125 chèvres, 81 200 l de lait

Résultats économiques de l'exploitation en euros - 1 UMO

(conjoncture 2011 - exploitation au bénéfice réel)

%/PB	LES PRODUITS	72 349 €	%/PB	LES CHARGES	45 846 €
76 %	Produits caprins	55 162 €	39 %	Charges opérationnelles	27 801 €
	Lait	49 319 €	38 %	Charges animales	27 151 €
	♦81 250 litres à 660 €/1 000 litres	53 625 €		♦Foin de crau 22,4 tonnes à 240 €	5 376 €
	Viande	1 737 €		♦Foin de luzerne 17,8 tonnes à 210 €	3 738 €
	♦26 Réformes à 7 €	182 €		13 % soit Fourrages	9 114 €
	♦154 chevreaux à 10 €	1 540 €		♦Céréales 10,13 tonnes à 250 €	2 533 €
	♦1 bouc à 15 €	15 €		♦Concentrés chèvres 22,53 tonnes à 330 €	7 435 €
	♦1 bouc acheté	- 200 €		♦Concentrés jeunes 0,1 tonne à 420 €	42 €
				♦CMV 125 chèvres à 8 €	1 000 €
24 %	Primes et soutiens de la PAC	15 816 €		15 % soit Concentrés	11 009 €
	♦Prime à la chèvre 125 à 10,97 €	1 371 €		♦Poudre de lait 0,825 tonne à 1 700 €	1 403 €
	♦DPU 76 ha à 52 €	3 952 €		♦Paille litière 12,5 tonnes à 100 €	1 250 €
	♦Modulation	400 €		♦Frais vétérinaire 125 chèvres à 12 €	1 500 €
	♦ICHN (montagne sèche)	9 059 €		♦Contrôle laitier 125 chèvres à 11 €	1 375 €
	♦PHAE	2 405 €		♦Divers 125 chèvres à 12 €	1 500 €
				10 % soit Frais d'élevage	7 028 €
			1 %	Charges végétales	650 €
				♦Engrais	576 €
				♦Frais divers surface	74 €
			25 %	Charges de structure	18 045 €
				Hors amortissement et frais financiers	
				♦Foncier (fermage + entretien)	1 200 €
				♦Charges sociales	3 495 €
				♦Bâtiment (location + entretien)	800 €
				♦Matériel (entretien, waux/tiers)	3 700 €
				♦Carburants, déplacements	3 000 €
				♦Autres (assurances, eau, électricité,...)	5 850 €
			37 %	L'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	26 503 €
	LES ANNUITÉS	7 500 €		LES AMORTISSEMENTS	10 800 €
				LES FRAIS FINANCIERS	1 875 €
	LE REVENU DISPONIBLE	19 003 €		LE RÉSULTAT COURANT	13 828 €
		pour vivre et autofinancer			

Options retenues pour ce cas type :

- exploitation située en zone de montagne sèche,
 - exploitation en rythme de croisière, les investissements ont été réalisés il y a une dizaine d'années.
- Avec 125 chèvres et 81 250 litres de lait, ce système convient parfaitement à un couple dont l'un des membre occupe un emploi à l'extérieur, et peut constituer une force de travail d'appoint pour l'exploitation.
- Le résultat économique de ce système fait apparaître un disponible assez limité. Parmi les causes de ce faible résultat, on peut noter le niveau de charges alimentaires très élevé, qui représente 30 % de l'ensemble des charges, dû à un manque de surfaces récoltables.

Attention : Sur la zone, deux entreprises de collecte sont présentes. Les prix du lait payé aux éleveurs varient de 550 à 720€ pour 1000 litres. La saisonnalité des livraisons et les différences dans les politiques de prix des laiteries expliquent cet écart.

Pour dégager du revenu, les exploitations doivent produire au minimum 50% de leur foin et maîtriser les distributions de concentrés.



Les indicateurs économiques

Résultats technico-économiques de l'atelier

• Marge brute atelier caprin	28 732 €
soit par chèvre	230 €
soit pour 1 000 litres	354 €

La marge brute représente 52% du produit caprin

Autres indicateurs économiques

• % aides ⁽¹⁾ par produit total	26 %
• EBE par UMO familiale	26 503 €
• Revenu disponible par UMO familiale	19 003 €
• Charges opérationnelles animales/chèvre	219 €
• Charges opérationnelles végétales/ha SAU	9 €
• Charges de structure par chèvre	144 €
• Annuités sur produit	10 %
• Annuités sur EBE	28 %

Capital d'exploitation 137 200 €

• Bâtiment stockage et traite ⁽²⁾	80 000 €
• Matériel agricole ⁽²⁾	44 450 €
• Cheptel	12 750 €

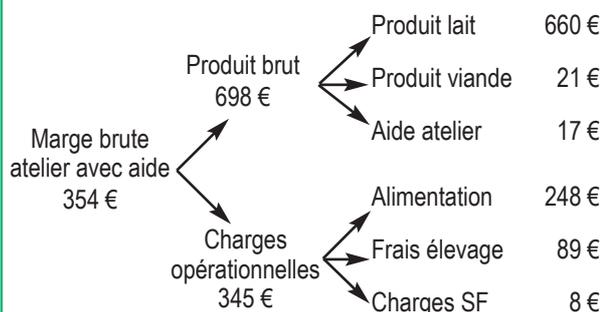
⁽¹⁾ aides couplées et découplées + 2^{ème} pilier de la PAC

⁽²⁾ 50% de la valeur en neuf

Sensibilité du système

L'excédent brut d'exploitation varie de :

- 2 438 € soit 9,2% pour une variation de 30 €/1000 litres du prix de lait de chèvre,
- 4 125 € soit 15,6% pour une variation de 50 litres de lait par chèvre,
- 4 105 € soit 15,5% pour une variation de 20% du prix des aliments achetés (fourrages, concentrés et poudre de lait),
- 2 400 € soit 9,1% pour l'achat de 10 tonnes de foin de plus,
- 2 928 € soit 11% pour une réduction d'un tiers de la surface fauchable.



Pour 1000 litres de lait

Caractéristiques 2011

Les prix de base du lait ont été revus à la baisse pour la seconde année consécutive et des références de production ont été appliquées. Les charges alimentaires (hors fourrages) ont progressées de près de 20%. La sécheresse a occasionné une réduction des quantités de fourrages récoltés de 10 à 70% selon les zones. Face à cette pénurie de fourrages, les prix se sont envolés. Les éleveurs qui avaient des stocks les ont vidés. Des achats ont également été nécessaires sur beaucoup d'exploitations. L'impact sur les revenus des producteurs est estimé à -25% en moyenne. **Pour des systèmes structurellement déficitaires en fourrages, avec des charges alimentaires déjà élevées, les conséquences sur les revenus de la sécheresse sont d'autant plus lourdes.**

Perspectives 2012

- Lodève : redémarrage de l'activité sous forme de SCOP,
- Moissac : passage d'une partie des producteurs en bio, manque de lait conventionnel,
- Prix des céréales, des concentrés, de l'énergie,... qui continuent d'augmenter,
- Fourrages abondants mais de qualité moyenne.

VOS CONTACTS DANS LES DEPARTEMENTS :

Françoise BOUILLON - Chambre d'Agriculture 48
Isabelle DEFALVARD - SCP 30-34

Tél : 04 66 45 13 58
Tél : 04 67 44 48 61

francoise.bouillon@lozere.chambagri.fr
defalvard.scp@orange.fr

COORDINATION REGIONALE :

Jean-Louis BALME - OIER-SUAMME
Christine GUINAMARD - Institut de l'Élevage

Tél : 04 66 65 62 00
Tél : 04 92 72 32 08

jean-louis.balme@lozere.chambagri.fr
christine.guinamard@idele.fr

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Ce document a reçu l'appui financier de France Agrimer, du Casdar, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon, de l'Etat (FNADT), de l'Union Européenne et du FEADER



Février 2013

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.idele.fr - ISBN : 978-2-36343-375-6 PUB IE : 00 13 56 001